

Chacun s'accorde à reconnaître l'impact des Technologies de l'Information et de la Communication (Tic) sur la vie quotidienne et sur l'attractivité des territoires. Technologies essentielles pour l'accès au savoir, le partage des connaissances, l'éducation, les loisirs, la santé, elles facilitent la performance des entreprises, leur modernisation, leur accès aux marchés mondiaux, elles favorisent le développement durable. Répartir ces investissements de manière équilibrée et équitable sur l'ensemble du territoire, c'est éviter l'aggravation d'une fracture territoriale et sociale que l'intervention publique n'a pas été en mesure jusqu'ici de résorber. Il s'agit d'une priorité nationale. Afin de ne plus laisser dépendre le déploiement des réseaux de la seule action du marché ! Les pouvoirs publics doivent intervenir en amont et, à cet effet, mettre en œuvre dès maintenant une politique volontariste fondée sur :

- Le partenariat entre tous les acteurs, privés et publics, opérateurs et collectivités territoriales, sous l'égide de l'Etat ;
- L'établissement de schémas d'aménagement numérique favorisant la cohérence des actions ;
- Le renforcement des missions du régulateur de façon à mieux prendre en compte les besoins des territoires et des utilisateurs ;
- La mise en place de moyens financiers à la hauteur des enjeux.

Le déploiement du très haut débit représente aujourd'hui un enjeu stratégique pour notre pays. Si une généralisation rapide de l'équipement en fibre optique montre aujourd'hui qu'amener la fibre au plus près des abonnés dans les dix ans à venir est un objectif tout à fait possible et même un impératif, y parvenir nécessitera une volonté forte de l'Etat et une intervention coordonnée des collectivités territoriales. Cela suppose :

- Une adaptation de la réglementation et des décisions de régulation favorisant la mutualisation des réseaux et un meilleur accès aux fourreaux et aux fibres optiques de l'opérateur historique ;
- L'appui de l'Etat à travers ses crédits budgétaires, particulièrement ceux du fonds de soutien spécifique aux initiatives locales à créer, et le soutien de l'union européenne par le biais de ses fonds structurels ;
- L'instauration d'un mécanisme de solidarité à plusieurs niveaux basé sur la mise en place d'un fonds national de péréquation, relayé par un fonds de péréquation régional, pour le déploiement d'une boucle locale optique jusqu'à l'utilisateur.

Ces mesures, visant à déployer rapidement, partout et à des coûts abordables, des réseaux haut et très haut débit, sont non seulement susceptibles de dynamiser une croissance aujourd'hui fragilisée, mais contribueront aussi à donner à tous les territoires, denses et moins denses, les moyens de leur développement et à l'ensemble de leurs habitants les chances d'une meilleure qualité de vie.